

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 15 (1886)
Heft: 3

Artikel: Le livre de lecture et la Bible illustrée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039833>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

publié sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 2 fr. 50 cent. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 20 cent. la ligne. Prix du numéro 20 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Tanner, à Hauterive, près Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Collaud, instituteur, à Fribourg.

SOMMAIRE. — *Le livre de lecture et la Bible illustrée.* — *Histoire de la pédagogie (suite).* — *Cours pratique de composition.* — *Une leçon de lecture au cours inférieur.* — *Bibliographies.* — *Le Volapuk.* — *Nominations.* — *Poésie.*

LE LIVRE DE LECTURE

et la Bible illustrée

Il y a bientôt un an que le *Degré inférieur* du livre de lecture a paru. Les membres du corps enseignant, comme aussi les élèves de nos écoles, auront sans doute déjà su apprécier ce petit ouvrage et tous les avantages qu'on en peut retirer pour l'étude des différentes branches d'enseignement, telles que grammaire, orthographe et leçons de choses, compte-rendu oral et écrit, récitation, etc.

Quant à ceux qui ne seraient pas encore tout à fait initiés aux divers exercices de langue auxquels peut donner lieu le livre de lecture, nous nous permettons de leur recommander, non seulement la lecture, mais surtout l'emploi du *Guide du maître*, — petit opuscule de 20 centimes, — destiné au *Degré inférieur*. Sans l'étude intelligente et raisonnée de cet ouvrage, le livre de l'élève n'atteindra qu'imparfaitement le but auquel il est destiné. Car pour qu'un manuel soit utile, il importe que le maître sache bien s'en servir. Or, le *Guide* en question répond précisément à ce besoin. En d'autres termes, le *livre de l'élève* doit être complété par le *livre du maître*, et réciproquement. Il en sera de même du *Degré moyen* et du *Degré supérieur*, puisque, d'après le *plan* qui a été élaboré, les trois degrés du Livre de lecture formeront, avec le *Guide* qui les accompagne, un tout bien coordonné et dont les différentes parties s'agenceront les unes aux autres.

Ici une question se pose tout naturellement : Que fera-t-on de

la *Bible illustrée* une fois que les *trois degrés* du livre de lecture auront paru ¹?

La réponse à cette question a déjà été donnée par M. Schaller, directeur de l'Instruction publique, aux membres de la Commission du livre de lecture, réunis en conférence au Lycée de Fribourg, en avril 1880. Avec beaucoup de raison l'autorité supérieure entend conserver à nos écoles l'*Histoire sainte*, indépendamment du *Livre de lecture* à ses trois degrés. Cette décision est donc rassurante à tous égards.

Dans un prochain article, nous nous proposons de présenter une leçon de français puisée uniquement dans un chapitre de l'*Histoire sainte*.

Pour aujourd'hui nous nous contenterons de dire :

1° Que la lecture de la *Bible*, — qui peut fort bien se faire deux ou trois fois par semaine, — doit être *commune* aux différentes divisions de l'école, c'est-à-dire tous les élèves qui savent lire, doivent suivre la même leçon sous la direction du maître.

2° Que la lecture de l'*Histoire sainte* doit être un auxiliaire pour l'étude du catéchisme et des leçons de religion.

3° Que l'on doit, autant que possible, mettre en rapport la lecture de l'Ancien et du Nouveau Testament avec les époques et les principales fêtes de l'année ecclésiastique.

En terminant ce premier article, que l'on veuille bien me permettre de transcrire ici ce que l'auteur bien connu des *Principes d'éducation et d'enseignement* dit au sujet de l'histoire biblique.

Nous citons :

« L'instruction solide et fructueuse par le catéchisme dépend de la connaissance de l'histoire biblique. Le catéchisme et l'histoire sainte sont les deux parties d'un seul et même enseignement de la religion. L'histoire biblique nous présente d'abord les faits qui seront des preuves, des démonstrations des vérités de la religion contenues dans le catéchisme; puis elle répand la lumière nécessaire pour l'intelligence de la religion, car elle offre d'une manière vivante, intuitive, les enseignements que le catéchisme nous présente d'une manière quelque peu abstraite; les leçons ou plutôt les récits de la *Bible* forment une morale en exemples, et doivent être traités comme la chose principale; enfin elle fournit au maître un choix abondant de modèles à proposer à

¹ Nous remercions vivement M. Perriard d'avoir traité cette importante question. Il est utile de montrer que la *Bible illustrée* et le livre de lecture ne doivent pas s'exclure. Il est d'autant plus opportun d'affirmer le maintien de l'*Histoire sainte* que, dans quelques écoles, si nous sommes bien renseigné, la *Bible* est complètement mise de côté. C'est se mettre formellement en opposition avec les intentions de l'autorité supérieure. Nous avons reçu naguère, avec surprise, pour le *Bulletin pédagogique*, un article (resté inédit) où un instituteur conseillait à ses collègues de faire abstraction de la *Bible*. (*Rédaction*).

l'imitation, comme aussi des exemples pour inspirer l'horreur du mal ¹. »

On ne saurait mieux dire.

Toutefois, en préconisant cette lecture collective de l'histoire sainte, nous n'entendons nullement exclure les leçons systématiques de lecture, distinctes pour chaque cours et proportionnées à la force des élèves de chaque division d'une école.

A. P.

HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

(Suite.)

III. — Depuis la guerre de Trente ans jusqu'au commencement du XVIII^e siècle

§ 31. — LA MÉTHODOLOGIE DU DUC ERNEST LE PIEUX

La guerre de Trente ans avait désolé la plus grande partie de l'Allemagne; des milliers de villages avaient été incendiés et beaucoup de villes ruinées. Pendant cette époque désastreuse, les écoles latines s'étaient fermées, surtout dans les petites villes, faute de ressources et de maîtres : le peuple appauvri s'opposait à toute nouvelle organisation. Cependant plusieurs princes comprirent qu'il était urgent de remédier à ce déplorable état de choses, ils vouèrent donc tous leurs soins à l'instruction et à l'éducation populaires. Georges II, landgrave de Hesse, donna en 1634, un *règlement sur la fréquentation et l'étude du catéchisme*. On y lisait entre autres choses cette disposition : Tous les enfants riches et pauvres fréquenteront l'école dès qu'ils seront arrivés à l'âge de raison, à moins qu'ils n'aient à domicile un maître particulier (*privatum praeceptorem*) qui donne le même enseignement qu'à l'école. » Bien des efforts de ce genre restèrent d'abord infructueux. Le duc Ernest de Gotha déploya une grande activité. Il créa en 1648, par son remarquable règlement scolaire, un enseignement régulier pour les écoles primaires. Cette méthodologie parut sous le titre : « *Methodus*, ou avis sur la manière

¹ Les hommes d'école non matérialistes sont unanimes sur ce point. Qu'on nous permette une citation. Dans son *Manuel de pédagogie*, M. Daguét s'exprime ainsi : « L'Histoire sainte... est particulièrement faite pour exercer une influence salutaire sur le cœur de l'enfance. Et dans cette histoire, la touchante figure de Jésus et le tableau de la Sainte-Famille sont les parties qui offrent le plus d'attraits pour l'enfant, auquel elles sont, pour ainsi dire, comme une image de sa propre vie et de l'intérieur dans lequel il se meut, lorsqu'il a le bonheur de naître au milieu d'une famille chrétienne. » (*Rédaction.*)